

ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE
VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT

102^e séance du 14 mars 2026
102. Sitzung vom 14. März 2026

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications
 - a) du Président de l'Assemblée
 - b) du Conseil exécutif
3. Approbation du procès-verbal de la 101^{ème} séance du 13 décembre 2025
4. Assermentation d'une nouvelle déléguée
 - a) Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de : Mme Francine Uldry, représentante des délégués du cercle 15, en remplacement de Mme Elisabeth Michaud-Wicht
 - b) Assermentation
5. Règlement sur l'encouragement aux fusions de paroisses – 2^{ème} lecture et vote final
 - a) Position du Conseil exécutif
 - b) Position de la Présidence de l'Assemblée et débat sur l'entrée en matière
 - c) Discussion de détail et vote – 2^{ème} lecture
 - d) Vote final
6. Communications et informations de l'Evêché
7. Divers
 - a) Dates de l'Assemblée 2026
 - b) Remerciements.

Traktanden

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen
 - a) des Präsidenten der Versammlung;
 - b) des Exekutivrats
3. Genehmigung des Protokolls der 101. Sitzung vom 13. Dezember 2025
4. Vereidigung einer neuen Delegierten
 - a) Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von: Frau Francine Uldry, Vertreterin der Delegierten des Kreises 15, als Nachfolgerin von Frau Elisabeth Michaud-Wicht
 - b) Vereidigung
5. Reglement über die Förderung der Pfarreizusammenschlüsse –
 2. Lesung und Schlussabstimmung
 - a) Stellungnahme des Exekutivrats
 - b) Stellungnahme des Präsidiums und Eintretensdebatte
 - c) Detaildiskussion und Abstimmung – 2. Lesung
 - d) Schlussabstimmung
6. Mitteilungen und Informationen des Bistums
7. Varia
 - a) Versammlungsdaten 2026
 - b) Dankesworte

Présents : 48 délégués

Excusés : 9

Absents : 3

Anwesend: 48 Delegierte

Entschuldigt: 9

Abwesend: 3

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: Frau Bettina Gruber Haberditz, Herr Valentin Rudaz, Mme Geneviève Kaninda, Mme Claudine Castella, Herr Arnold Schöpfer, M. l'Abbé Alexis Morard, Mme Valentine Murith, M. Michel Ramuz, M. Laurent Zenoni.

Absents / Abwesend: M. David Reichmuth, M. Maurice Seydoux, M. Joachim Tedié.

Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil: Frau Isabella Senghor, Bischöfliche Beauftragte für die Bistumsregion Deutschfreiburg; Mme Aurelia Dénervaud-Pellizzari, Représentante de l'Évêque pour la région diocésaine Fribourg francophone; M. Philippe Becquart, Adjoint de la Représentante de l'Évêque pour la région diocésaine Fribourg francophone; Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière; Mme Véronique Benz, collaboratrice du Service de la communication; Herr Bruno

Boschung, Président des Exekutivrats; M. Benoît Sansonnens, Vice-Président du Conseil exécutif; MM. Marc Joye et Christian Bussard, membres du Conseil exécutif; Herr Anton Meuwly, Mitglied des Exekutivrats; M. David Neuhaus, Secrétaire général; Mme Corinna Timm, Interprète; Mme Johanna Fasel, Secrétaire de l'Assemblée; M. Dominique Golliard, comptable.

Invités / Gäste:

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: Mme Anne-Marie Nobs, conseillère synodale à l'Église évangélique réformée.

La séance est ouverte à 8.02 heures.

Die Sitzung wird um 8.02 Uhr eröffnet.

1. Ouverture de la séance – Prière

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Meine Damen und Herren, chers invités, liebe Delegierte, ich begrüsse alle ganz herzlich zur 102. Sitzung der Versammlung der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg. Sie haben alle den Weg hierher gefunden, heute durch den Regen. Regen und Wasser bedeuten Leben. Der Frühling steht vor der Tür und damit auch unsere erste Versammlung im Jahr. Ich wünsche allen eine gute Zeit bis nach Ostern, das ebenfalls vor der Tür steht, und eröffne hiermit die heutige Sitzung.

Das Gebet findet diesmal auf Deutsch statt. Ich bitte Pater Evode nach vorne zu kommen, um es uns vorzutragen.

Pater Evode Bigirimana. M. le Président, chers membres du Conseil exécutif, chers collègues, comme M. le Président l'a dit je vais prier en allemand comme je travaille dans la partie alémanique du canton. Si je prononce ces quelques mots en français, c'est parce que je voulais dire quelques paroles au début.

Im Namen des Vaters, des Sohnes und des Heiligen Geistes. Amen.

Aus dem heiligen Evangelium nach Lukas.

In jener Zeit erzählte Jesus einigen, die von ihrer eigenen Gerechtigkeit überzeugt waren und die anderen verachteten, dieses Gleichnis: Zwei Männer gingen zum Tempel hinauf, um zu beten; der eine war ein Pharisäer, der andere ein Zöllner. Der Pharisäer stellte sich hin und sprach bei sich dieses Gebet: Gott, ich danke dir, dass ich nicht wie die anderen Menschen bin, die Räuber, Betrüger, Ehebrecher oder auch wie dieser Zöllner dort. Ich faste zweimal in der Woche und gebe den zehnten Teil meines ganzen Einkommens. Der Zöllner aber blieb ganz hinten stehen und wollte nicht einmal seine Augen zum Himmel erheben, sondern schlug sich an die Brust und betete: Gott, sei mir Sünder gnädig! Ich sage euch: Dieser ging gerechtfertigt nach Hause zurück, der andere nicht. Denn wer sich selbst erhöht, wird erniedrigt, wer sich aber selbst erniedrigt, wird erhöht werden.

Evangelium unseres Herrn Jesus Christus.

Wir stehen in der Fastenzeit und wollen mit Jesus in die Wüste hingehen, besonders in die Wüste unseres Herzens. Das Evangelium, das wir soeben gehört haben, betont das Gebet. Und das Gebet ist ein Bestandteil der Fastenzeit. In der Wüste unseres Herzens sollen wir lernen aufrichtig zu beten; und das aufrichtige Gebet besteht darin, dass wir ein demütiges Herz vor dem Herrn bringen, damit unser Gebet erhört wird. Denn, wenn wir unsere Selbstgefälligkeit vor dem Herrn bringen, dann werden wir nicht erhört werden. Das endgültige Ziel der Fastenzeit soll die aufrichtige Umkehr sein. Um diese aufrichtige Umkehr nachzuvollziehen, lasset uns mit Alfons Gerhardt meditieren:

*Umkehren und Früchte bringen – der Ruf Jesu
in diesen Tagen der österlichen Busszeit.*

*Umkehren heisst, sich den Dingen stellen:
meiner Krankheit, meinen Fehlern,
meiner Angst, meinem Hoffen.*

*Umkehren heisst zur Einsicht kommen:
Es darf nicht alles so weitergehen, wie es war,
Manches führt zum Tode.*

*Umkehr heisst, nach vorne zu schauen:
Neues ist möglich.
Es gibt noch Kräfte in mir, die entfaltet werden wollen,
Früchte, die heranreifen.*

*Umkehr heisst, bereit zu sein,
das Leben wieder in die Hand zu nehmen,
soweit die Krankheit, die Beschwerden dies ermöglichen,
nicht zu früh aufzugeben,
nein, doch einmal – wie der Gärtner in dem Gleichnis –
neu aufzugraben und zu düngen,
dem Leben also, meinem Leben,
von neuem eine Chance zu geben.*

*Umkehren und Früchte bringen – der Ruf Jesu
in diesen Tagen der österlichen Busszeit.
Gott traue mir neues Leben zu
und gib mir auch die Kraft, die ich jetzt brauche.*

Fürbitten.

Herr Jesus Christus, du rufst uns zur Umkehr, denn du willst, dass uns das Leben gelingt.

*Umkehren heisst, sich den Dingen zu stellen: Gib uns den Mut, das Leben so anzunehmen, wie es uns
begegnet, und die Kraft, das zu meistern, was es an Schwerem mit sich bringt.*

Wir bitten dich, erhöre uns.

*Umkehren heisst, zur Einsicht zu kommen: Lass uns bereit sein, falsche Lebenswege zu erkennen und
jene Verhaltensweisen zu ändern, die gegen die Liebe verstossen.*

Wir bitten dich, erhöre uns.

*Umkehren heisst, nach vorne zu schauen: Stärke in uns die Hoffnung, dass auch in unserem Leben noch
weit mehr an Guten möglich ist, als wir es augenblicklich erahnen können.*

Wir bitten dich, erhöre uns.

*Umkehr heisst, bereit sein zu einem Neuanfang: Schenke uns die Kraft, dunkle Erfahrungen hinter uns
zu lassen und neu zu beginnen, ohne Wenn und Aber, einfach getragen von Zuversicht und Vertrauen.*

Wir bitten dich, erhöre uns.

*Wir gedenken auch den Opfern des Unglücks in Kerzers. Herr gib Ihnen die ewige Ruhe. Lass sie ruhen
in Frieden.*

*Herr Jesus Christus, wir danken dir für die Treue, mit der du zu uns Menschen stehst. Damit wir nicht
mutlos werden, sprichst du uns das Wort der Hoffnung. Damit wir nicht aufgeben, reichst du uns das*

Brot des Lebens. In beiden Zeichen, im Wort und im Brot, bist du es selbst, der zu uns kommt und bei uns bleibt in guten und in schweren Tagen. Lass uns Kraft schöpfen aus dieser Zuversicht, dich stets in unserer Nähe zu wissen. Amen.

Vater unser im Himmel, geheiligt werde dein Name. Dein Reich komme. Dein Wille geschehe, wie im Himmel, so auf Erden. Unser tägliches Brot gib uns heute, und vergib uns unsere Schuld, wie auch wir vergeben unseren Schuldigern. Und führe uns nicht in Versuchung, sondern erlöse uns von dem Bösen. Denn dein ist das Reich und die Kraft und die Herrlichkeit in Ewigkeit. Amen.

*Gegrüsst seist du, Maria, voll der Gnade,
der Herr ist mit dir.
Du bist gebenedeit unter den Frauen,
und gebenedeit ist die Frucht deines Leibes,
Jesus.
Heilige Maria, Mutter Gottes,
bitte für uns Sünder,
jetzt und in der Stunde unseres Todes. Amen.*

*Der Herr segne uns und alle, die um unsere Heilung bemüht sind. Der Herr schenke uns sein Erbarmen und seinen Schutz.
Der Herr bleibe bei uns und gebe uns die Kraft zum Leben.
Der Herr segne unsere Versammlung, damit sie Früchte trägt. Das gewähre uns der dreieinige Gott.
Der Vater, und der Sohn, und der Heilige Geist.*

M. le Président. Vielen herzlichen Dank Evode für das Gebet, für diese Momente der Besinnung. Aussi pour ce regard tourné vers l'avenir qui a transpercé à plusieurs reprises dans ces paroles. La prochaine fois la prière sera à nouveau dite en langue française. Vielen herzlichen Dank für diese gelebte Zweisprachigkeit.

Sehr geehrte Herren Vizepräsidenten, Herr Präsident des Exekutivrats, liebe Mitglieder des Exekutivrats, liebe Isabella und Aurelia, noch einmal guten Morgen an alle.

Wir stehen heute vor einer relativ kurzen Session, die jedoch im zweiten Teil durch eine Präsentation des Bistums angereichert wird. Im Versammlungsteil ist heute nicht viel von Zahlen die Rade, dafür hören wir dann mehr Finanzielles im zweiten, bischöflichen Teil.

Ich begrüße speziell als Gäste der heutigen Versammlung Herrn Benoît Badoud, den neuen Ökonomen des Bistums, und Jean-Baptiste Henry de Diesbach, ebenfalls vom Bistum hier anwesend. In der Pause wird Bischof Charles zu uns stossen und im zweite Teil der Versammlung das Wort ergreifen.

Entschuldigt haben sich für die heutige Sitzung: Frau Anne-Elisabeth Nobs von der reformierten Kirche und die Redaktion der Zeitung La Liberté. Ebenfalls entschuldigt haben sich folgende Mitglieder der Versammlung: Frau Bettina Gruber Haberditz, Herr Valentin Rudaz, Mme Geneviève Kaninda, Mme Claudine Castella, Herr Arnold Schöpfer, Pater Alexis Morard. M. Michel Ramuz, M. Laurent Zenoni et Mme Valentine Murith.

Je reçois de mon Vice-Président l'information que la traduction ne fonctionne pas. Je vais moi faire les traductions nécessaires quand cela est indiqué et nécessaire, pendant que nos collaborateurs essaient de régler le problème en coulisse.

Est-ce qu'il y a des remarques concernant l'ordre du jour ? Gibt es Bemerkungen zur Tagesordnung?

Das ist nicht der Fall. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

2. Communications

2. Mitteilungen

- a) **du Président de l'Assemblée ;**
- a) **des Präsidenten der Versammlung;**

M. le Président. Je vous ai déjà annoncé que l'Évêque sera présent tout à l'heure, dans la seconde partie après la pause. Cette pause interviendra un peu plus tôt, déjà vers 9h. Nous avons donc une heure de travail devant nous pour liquider les dossiers qui nous occupent.

Je passe aux informations de la Présidence. Nous sommes au sein de la Corporation, mais aussi au sein de l'Assemblée, toujours – et vous connaissez la situation financière tendue – en train de chercher des pistes pour réduire les coûts, sans impacter le bon fonctionnement ou la qualité de notre travail. Par rapport à notre institution, l'Assemblée, il est important de souligner que ce n'est pas elle qui coûte le plus cher au sein de la Corporation. Dans l'Église cantonale, l'Assemblée est la solide base démocratique, et – il faut le souligner – elle remplit ses missions de manière très bon marché. Nous avons malgré tout quelques frais redondants, c'est-à-dire des frais dont nous pourrions réduire un peu la hauteur, par exemple en ce qui concerne les envois postaux ou la prise des procès-verbaux. Le secrétariat général est en train de faire quelques tests avec un enregistrement automatique de l'assemblée et une transcription automatique de nos assemblées qui seront bien sûr relus et corrigés par des vrais humains, avant d'être adoptés comme il se doit par l'Assemblée. Ce sont des petits éléments où nous espérons pouvoir réaliser quelques économies.

On est aussi en train de regarder, si du point de vue du lieu de notre assemblée, il y aurait d'autres salles avec la même ambiance favorisant le bon échange que nous avons ici. Nous analysons également la logistique, avec un système de traduction plus stable et plus moderne. Plusieurs pistes sont en train d'être examinées. Une question qui revient régulièrement c'est l'envoi de la documentation. Je sais que la plupart d'entre vous la reçoivent déjà uniquement par voie électronique. Il s'agit-là de la voie de l'avenir, c'est-à-dire de l'efficacité, mais aussi de la sécurité et de l'accès équitable et égal aux informations indispensables. En tant qu'historien, j'aime le papier qui est le support le plus facile à manier et le plus durable à conserver. Mais, le bon fonctionnement et l'efficacité de nos travaux imposent une vision résolument orientée vers le numérique.

Ansonsten gibt es von meiner Seite keine weiteren Kommunikationen. Je n'ai pas de communications supplémentaires et passe la parole au Conseil exécutif, soit à M. Christian Bussard, pour quelques informations qui jettent aussi la base pour notre travail d'aujourd'hui.

- b) **du Conseil exécutif.**
- b) **des Exekutivrats.**

M. Christian Bussard. M. le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, permettez-moi d'introduire mon propos en remerciant chacune et chacun pour sa présence et son engagement au sein de nos corporations, au sein de nos paroisses qui sont le socle vivant de notre communauté. Ces dernières années nous avons traversé de nombreuses étapes, parfois difficiles, mais toujours animées par la volonté de préserver l'esprit de solidarité qui nous caractérise.

M. le Président a sollicité le Conseil exécutif pour faire état de la problématique que le Conseil exécutif doit affronter depuis de nombreuses années face à la récurrence des démissions des conseils paroissiaux, voire des problèmes que rencontrent les conseils paroissiaux pour retrouver les bonnes âmes, prêtes à s'investir pour garantir le bon fonctionnement de la paroisse.

Un petit rappel de l'évolution du nombre de paroisses, l'état des fusions depuis 2001.

Jusqu'à ce jour, pour la période 2001-2009, 15 paroisses ont fusionné, faisant passer le nombre de paroisses de 144 à 136. Pour la période 2010-2017, 18 paroisses ont fusionné, soit une augmentation de 20%, faisant ainsi passer le nombre de paroisses de 136 à 127. Et pour la dernière période 2018-2025, 28 paroisses ont fusionné, soit une augmentation de 55,6%, faisant passer le nombre de paroisses de 127 à 105.

Durant ces mêmes périodes, il convient également de relever que 123 conseillers de paroisse ont démissionné, au cours de la période 2013-2018, soit 18%. 105 ont démissionné entre 2018 et 2023, soit 18% également. Et pour la présente période, et cela nous inquiète beaucoup, nous en sommes déjà à plus de 13% à la mi-période, avec 73 personnes démissionnaires. Il reste encore deux ans jusqu'aux échéances 2028. Il y a des records que nous n'aimerions pas battre systématiquement.

Au vu de ces chiffres, il devient évident que notre institution doit faire face à cette réalité complexe où le renouvellement des conseillers paroissiaux devient de plus en plus difficile. Cette tendance, si elle se confirme encore en 2028, risque de mettre en péril la vitalité même de nos paroisses et surtout de notre institution.

Que nous dit l'avenir ? Nombreux sont les membres actuels des conseils paroissiaux à se poser la question, de savoir s'ils vont rempiler en mars 2028 et nombreux se soucient de savoir si les candidats seront suffisamment nombreux pour reprendre le flambeau. Va-t-on se retrouver dans la situation de Châtonnaye ? J'y reviendrai dans quelques minutes. Ou faut-il anticiper et se poser les bonnes questions ? Fort heureusement le cas de Châtonnaye n'est pas la règle.

Du côté des paroisses francophones, les réflexions vont bon train, tant sur l'organisation interne de certaines UP, à savoir de mettre en place une association de paroisses avec des délégués qui ont un réel pouvoir d'exécution ou, au lieu d'un fonctionnement par convention, qui péjore souvent la relation entre la pastorale et les milieux décideurs, que sont les représentants des conseils paroissiaux.

Je pense ici à l'UP St-Denis en Veveyse qui comprend 7 paroisses, Notre-Dame de Tours en Broye 6 paroisses, avec en plus pour cette dernière une réflexion sur l'inter-cantonalité, au même titre que les UP St-Barnabé et St-Pierre Les Roches. Un sondage à ce propos a été organisé par l'Évêché, dont les résultats fraîchement récoltés, seront analysés au Conseil épiscopal de conduite pastorale.

Les deux premières UP citées réfléchissent également à une possible fusion complète au sein de leurs UP, en une seule et unique paroisse, pour en faire une paroisse-UP, telle qu'Estavayer-le-Lac qui est souvent montrée et citée en exemple.

En Sarine, les 6 conseils paroissiaux de St-Protais ont décidé de lancer l'étude d'une fusion globale pour une paroisse-UP également. C'est un acte courageux et responsable que le Conseil exécutif salue et appuie de toutes ses forces.

En Glâne, trois paroisses de l'UP Notre-Dame Les Roches, à savoir Chapelle-Gillarens, Promasens et Rue, sont en mode « bien avancé » pour présenter la fusion aux prochaines assemblées de paroisses. Un processus que suit et soutient également le Conseil exécutif.

En ville de Fribourg, les choses évoluent également. Des réflexions sont aussi en cours. Pour le moment, le Conseil exécutif n'a pas été sollicité. Mais comme pour les autres paroisses, il demeure à disposition.

Quant à la partie germanophone, sans vouloir empiéter sur les prérogatives de mon collègue Anton Meuwly, des réflexions sont aussi en cours en basse Singine, qui présente 5 paroisses pour envisager sérieusement une coopération approfondie, où même une fusion n'est pas un sujet tabou.

S'agissant du cas de Châtonnaye, le Conseil exécutif a été dans l'obligation d'instituer une mesure exceptionnelle pour palier la démission en bloc du Conseil paroissial qui n'a pas réussi à se reconstituer après 2, puis 3 démissions consécutives, faute de combattants, même après l'organisation d'élections complémentaires. Le Statut ecclésiastique, tout comme le RP (Règlement sur les paroisses), ne permettant pas au Conseil exécutif d'imposer une fusion, la Commission spéciale n'a pas d'autre choix que de convaincre les paroisses de l'UP à faire acte de solidarité entre elles, pour accueillir la paroisse de Châtonnaye.

La Commission spéciale prend acte et prend également son bâton de pèlerin pour trouver des paroissiennes et des paroissiens, susceptibles de recomposer un conseil de paroisse. Au bout du compte, c'est tout bonnement la conservation ou non de l'église de Châtonnaye qui est en jeu.

Il y a des gros travaux à faire, mais en finalité, est-ce que le jeu en vaut bien la chandelle, s'il n'y a pas de paroissiennes et de paroissiens à Châtonnaye, motivés à s'engager.

Mesdames et Messieurs les délégués, face à cette situation, nous devons nous interroger sur notre capacité collective à anticiper les défis à venir et à prendre des mesures qui permettront à assurer la pérennité de nos paroisses.

Le cas de Châtonnaye illustre parfaitement les conséquences d'un manque d'engagement et la nécessité de solidarité inter-paroissiale. Notre mode de fonctionnement actuel aurait-il vécu ? Le Conseil exécutif n'a pas de réponse aujourd'hui à donner, cependant on ne peut nier que la problématique du renouvellement des conseils paroissiaux, tout comme l'attractivité des fonctions au sein de l'institution, doivent être revus, doivent évoluer.

On ne peut ignorer le constat, et il ne va qu'empirer si on ne fait rien. Le Statut ecclésiastique prescrit l'autonomie certes, mais il est du devoir du Conseil exécutif de surveiller le bon fonctionnement des paroisses, surtout si elles n'ont plus aucune personne pour assurer et assumer leur autonomie. A mon avis, il est aussi du devoir de votre Assemblée de réfléchir, ensemble certes, peut-être à un nouveau mode de fonctionnement de notre Corporation ecclésiastique.

Pour ma part, et cela est partagé par le Conseil exécutif, nous avons vraiment un gros souci à se faire pour 2028. Va-t-il se vérifier par l'annonce de plusieurs paroisses en défaut de fonctionnement, faute de combattants ? On ne l'espère vraiment pas. Mais si cela devait arriver, il conviendrait bien de se mettre rapidement tous autour de la table.

Il n'est pas trop tard pour initier une réflexion ou un projet de fusion de paroisses, en vue d'une entrée en vigueur en 2028. L'expérience montre qu'il est préférable d'engager de telles démarches lorsque la situation est encore stable et porteuse, plutôt que d'attendre que les difficultés deviennent pressantes et rédhibitoires.

Pour conclure, j'aimerais inviter chaque membre de cette Assemblée à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité de nos conseils paroissiaux, favoriser l'engagement et garantir la continuité de notre mission commune.

Ensemble, nous avons la capacité d'innover, de nous adapter et de préserver la richesse de notre vie ecclésiale. Si nous pensons que cela sera simple, nous sommes vraiment bien naïfs. Tous les changements demandent des discussions, des compromis, mais surtout des décisions courageuses qui nous appartiennent à toutes et à tous à prendre, à tous niveaux.

Le Conseil exécutif est à disposition des membres de cette Assemblée, des conseils paroissiaux et des conseils de gestion pour les accompagner dans leurs réflexions, pour faire évoluer le système actuel et pour les soutenir dans leurs décisions qui devraient converger vers une Église encore plus vivante.

Merci de votre attention et de votre implication pour l'avenir de nos paroisses.

M. le Président. Merci beaucoup Christian. Merci pour ces paroles qui nous rappellent que non seulement nos communes, dans lesquelles nous vivons, mais aussi nos paroisses sont confrontées aux défis inhérents au système de milice qui vit de l'engagement citoyen et qui doit sans cesse se renouveler, se perpétuer. Il s'agit d'une caractéristique que nos paroisses partagent avec nos communes, une dimension constante de la vie des paroisses qui se renforcera encore durant les prochaines décennies.

Paradoxalement, quand on se met ensemble, dans des ensembles plus larges, cela peut créer davantage de proximité, davantage de communauté. Rester cloisonné dans de petites structures, qui sont peut-être dépassées par le temps ou par l'évolution de la société, est rarement une bonne option.

J'ai une vision très concrète pour nous, ici au sein de l'Assemblée. Elle est liée à un manquement fondamental nous avons constaté au fil des années et que vous voyez certainement aussi autour de vous : en l'état actuel, pas toutes les paroisses sont représentées ici, ce qui entrave parois le flux de l'information et la bonne assise des décisions. Tous les conseils paroissiaux ne sont pas au même stade

d'information sur les décisions que nous prenons ici, sur ce que vous décidez, ce que nous décidons ensemble.

Bien sûr vous faites ce lien, chacun et chacune à sa manière, mais ma vision est, qu'un jour, toutes les paroisses soient représentées directement au sein de l'Assemblée. Cette aspiration est impossible en raison du nombre de paroisses actuel. Mais je suis confiant : au rythme de l'évolution dont nous sommes témoins, nous devrions arriver à ce stade dans un futur proche. Ceci devrait faciliter le travail collaboratif de l'Assemblée, de la Corporation, du Conseil exécutif et des paroisses et unités pastorales.

Vous avez vu à l'ordre du jour, et surtout vous avez tracé le chemin lors de notre 101^{ème} Assemblée, que nous nous donnons les instruments pour avancer dans la bonne direction, à savoir la volonté de constituer des ensembles paroissiaux plus larges. Ce chemin n'est pas forcément le même du côté alémanique et du côté francophone. Les paroisses alémaniques sont, historiquement, déjà plus grandes que les paroisses romandes du canton, mais toutes partagent la nécessité de solides bases réglementaires pour pouvoir procéder à des fusions. Nous y revenons au point 5) de l'ordre du jour, soit à la deuxième lecture du Règlement sur l'encouragement aux fusions de paroisses.

Avant de procéder, je pose la question habituelle de savoir s'il y a des demandes de prise de parole ? Gibt es Wortmeldungen, Fragen an den Exekutivrat zum allgemeinen Thema der Fusionen und Pfarreiräte?

Noch einmal herzlichen Dank an Christian Bussard für seine einführenden Worte.

Avant de passer à la deuxième lecture et au vote final du Règlement en question, nous allons procéder au point 4) à une assermentation.

3. Approbation du procès-verbal de la 101^{ème} séance du 13 décembre 2025

3. Genehmigung des Protokolls der 101. Sitzung vom 13. Dezember 2025

M. le Président. Vous avez reçu le procès-verbal dans l'envoi. Est-ce qu'il y a des remarques ? Gibt es Bemerkungen zum Protokoll? Ceci ne semble pas être le cas.

Die Übersetzung scheint wieder zu funktionieren. Apparemment, la traduction fonctionne à présent. Faites donc un test. Wir machen auch kurz den Test des Abstimmungssystems.

Es gab keine Bemerkungen zum Protokoll. Sie haben das Abstimmungssystem wie üblich vor sich. Ich bitte diejenigen, die das Protokoll in der vorliegenden Form annehmen wollen, JA zu stimmen., diejenigen, die es ablehnen, NEIN zu stimmen. Enthaltende enthalten sich.

Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen. Sie haben das Protokoll einstimmig verabschiedet.

Wir sind im Moment 48. Das heisst vier Personen haben vorher nicht abgestimmt, aber das ist gemäss Reglement nicht weiter schlimm.

4. Assermentation d'une nouvelle déléguée

4. Vereidigung einer neuen Delegierten

- a) **Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de : Mme Francine Uldry, représentante des délégués du cercle 15, en remplacement de Mme Elisabeth Michaud-Wicht ;**
- a) **Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von: Frau Francine Uldry, Vertreterin der Delegierten des Kreises 15, als Nachfolgerin von Frau Elisabeth Michaud-Wicht;**

M. le Président. Nous avons une nouvelle déléguée parmi nous. Il s'agit de Mme Francine Uldry, représentante des délégués du cercle 15, qui remplace Mme Elisabeth Michaud-Wicht. Je donne la

parole au Président de la Commission des affaires juridiques, M. Mario Amacker, pour la validation de cette élection.

Herr Mario Amacker. Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Vize-Präsidenten, sehr geehrte Mitglieder des Exekutivrats, sehr geehrte Beauftragte des Bischofs, sehr geehrte Gäste, sehr geehrte Damen und Herren Delegierte, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich habe die Ehre und die Freude, Ihnen den Bericht der Rechtskommission vorzustellen, die gemäss Artikel 19 Absatz a des Reglements der Versammlung der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg die Überprüfung der Wahl von Frau Francine Uldry vorgenommen hat.

Frau Francine Uldry wurde als Delegierte des Wahlkreises 15 (UP Notre-Dame de Compassion), gemäss Art. 54 Absatz e des katholischen Kirchenstatuts, zum Mitglied unserer Versammlung ernannt. Sie ersetzt Elisabeth Michaud-Wicht, die per 31.12.2025 demissioniert hat. Frau Uldry wohnt in Sâles und arbeitet an der Primarschule.

Die Überprüfung erfolgte anhand der Dokumente, die uns das Sekretariat der kkk zur Verfügung gestellt hat, wofür wir an dieser Stelle herzlich danken. Diese Wahl gab keinen Anlass zu Bemerkungen.

Der Rechtsausschuss schlägt Ihnen daher einstimmig vor, die Wahl von Frau Francine Uldry für gültig zu erklären und sie in unserem Parlament herzlich willkommen zu heissen. Wir gratulieren ihr und wünschen ihr viel Freude als Delegierte der katholischen kirchlichen Körperschaft.

M. le Président. Merci beaucoup Mario.

b) Assermentation.

b) Vereidigung.

M. le Président. Mme Uldry je vous prie de venir ci-devant pour procéder à votre assermentation. Je lirai la formule de l'assermentation, après quoi vous levez la main et vous dites « je le jure » :

« En présence de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je jure de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge. »

Mme Francine Uldry. Je le jure.

M. le Président. Merci beaucoup et soyez la bienvenue dans notre Assemblée, Madame Uldry.

(applaudissements)

5. Règlement sur l'encouragement aux fusions de paroisses (2^{ème} lecture et vote final)

5. Reglement über die Förderung der Pfarreizusammenschlüsse (2. Lesung und Schlussabstimmung)

a) Position du Conseil exécutif ;

a) Stellungnahme des Exekutivrats;

M. le Président. Wir haben dieses Reglement bereits einmal diskutiert. Gibt es von Seiten des Exekutivrats Ergänzungen oder eine neuerliche Stellungnahme? Ich sehe, Herr Boschung gibt Zeichen, dass dies nicht der Fall ist. Herzlichen Dank.

b) Position de la Présidence de l'Assemblée et débat sur l'entrée en matière ;

b) Stellungnahme des Präsidiums und Eintretensdebatte;

M. le Président. Dieser Punkt ist bereits erledigt. Das Präsidium hat das Eintreten und das Reglement in der vorliegenden Form unterstützt. Die Arbeiten gehen in die richtige Richtung, in eine sehr wichtige Richtung, die unsere Kirche wieder näher zusammenbringen wird.

- c) **Discussion de détail et vote – 2^{ème} lecture ;**
- c) **Detaildiskussion und Abstimmung – 2. Lesung;**

M. le Président. Ich werde Artikel für Artikel vorlesen und Ihnen sofern erwünscht das Wort erteilen. Vor der Schlussabstimmung wird dann nicht mehr alles wörtlich vorgelesen.

Der Präsident liest das Reglement. Es gibt keine Wortmeldungen.

Ich bitte Sie, das Abstimmungsgerät zur Hand zu nehmen. Diejenigen, die dem Reglement in der vorliegenden Form in 2. Lesung zustimmen, drücken bitte JA. Diejenigen, die es ablehnen, drücken NEIN. Wenn Sie sich enthalten wollen, drücken Sie ENTHALTUNG. Die Abstimmung ist eröffnet.

Die Abstimmung ist geschlossen: Sie haben dem Reglement einstimmig zugestimmt.

- d) **Vote final.**
- d) **Schlussabstimmung.**

M. le Président. Ich glaube, eine weitere Abstimmung erübrigt sich. Herzlichen Dank an alle für die Genehmigung dieses Reglements. Damit verfügt die katholische Kirche Freiburg über die Perspektive und die Instrumente, die es ihr erlauben, die Strukturen der aktuellen Zeit laufend anzupassen.

Meine Damen und Herren der Pausen-Café ist bereit. Während der Pause wird Bischof zu uns stossen.

6. Communications et informations de l'Évêché

6. Mitteilungen und Informationen des Bistums

M. le Président. Mesdames et Messieurs, en espérant que vous ayez passé une bonne pause, je vous accueille de retour dans la salle. J'ai le plus grand plaisir de souhaiter la bienvenue à notre Évêque Charles qui nous fait l'honneur de sa présence. Nous sommes à l'avant-dernier point de l'ordre du jour, qui est également le point le plus substantiel, le plus intéressant pour nous, pour vous et, je crois pouvoir le dire, pour lui-même aussi.

Charles est accompagné de M. Benoît Badoud, le nouvel économiste de l'Évêché qui a pris ses fonctions récemment. Ensemble, ils nous feront des communications sur les finances du diocèse qui serviront à alimenter nos réflexions, nos débats, dans les mois qui viennent. Vous savez que les budgets de l'Église catholique Fribourg dans son ensemble, de la Corporation ecclésiastique, mais aussi de l'Évêché et des paroisses, vous occupent, nous préoccupent en permanence.

Aujourd'hui, nous n'allons pas parler comptes ou budget, mais nous allons tout de même prendre connaissance de chiffres, mais surtout de tâches, de missions et de contenu. C'est avec ces quelques mots d'introduction que je passe la parole à notre Évêque Charles.

Monseigneur Charles Morerod. Je suis heureux d'être parmi vous. J'ai un peu de peine à parler en raison de différents problèmes de santé relativement mineurs, au cas où vous vous poseriez la question.

Par exemple, on m'a aspergé la tête d'azote liquide cette semaine, c'était la onzième fois, pour éviter des problèmes dû au contact de ma peau avec les ultra-violets. Mais pour l'instant ça ne semble pas dramatique.

Quand vous dites notre Évêque Charles, ça me rappelle le Lignon, cette espèce de grande cité à Genève où j'étais le Vendredi Saint, l'année passée, et à la fin de la célébration, un adolescent est venu vers moi en disant : « C'est donc vous, cet Évêque Charles dont on parle tout le temps » ? J'ai répondu « oui, c'est moi ».

La raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui, c'est en fait d'aider Monsieur Benoît Badoud parce qu'il est nouveau et on nous a posé des questions. Des paroisses nous ont écrit à l'Évêché en disant : Vous nous avez parlé à l'occasion d'une rencontre avec les présidentes et présidents de paroisse du Canton de Fribourg, de vision pastorale pour l'avenir et ensuite vous avez dit que l'Évêché manquait d'argent,

mais nous ne connaissions pas les chiffres. Nous avons reçu pas mal de lettres en disant ça. On aimerait que l'Évêché nous explique comment il dépense son argent et pourquoi il en a besoin.

Donc, ce n'est pas pour vous parler de vision pastorale future que je suis ici. Vous en avez déjà entendu parler, si vous êtes présidente ou président de paroisse, ou également par Isabella. En revanche, je dois vous expliquer un peu ce que l'Évêché fait avec son argent et pourquoi il en a besoin.

C'est Monsieur Badoud qui le fait, car il connaît les chiffres mieux que moi. Mais comme je suis là depuis plus longtemps que lui, je peux, de temps en temps, expliquer pourquoi et comment on fait telle ou telle chose. J'espère que j'ai été à peu près clair. Si je ne l'ai pas été, c'est dramatique.

Ich werde nicht so lange bleiben. Die Leute, die für die Pfarreiarchive im Sensebezirk arbeiten, sind jetzt in meinem Haus und ich werde später zu ihnen zurückkehren. Ich habe sie heute morgen schon gesehen. Das ist auch etwas Schönes.

M. Benoît Badoud. Merci de votre accueil. Bonjour à toutes et à tous. L'idée c'est de vous présenter un peu ce qui se passe à l'Évêché, en ayant chiffré quelle partie du budget est impactée par ces tâches.

Je vous demande d'être indulgents. Vous avez entendu, je suis nouveau. Ça fait un mois et deux semaines que j'ai pris fonction. Donc forcément, je n'ai pas non plus tous les historiques, ni le vocabulaire ultra-connu en ce qui concerne l'Évêché. C'est un long apprentissage qui va être rude, mais qui sera, je pense, vite acquis.

On va vous parler en quelques mots des missions de l'Évêché. Ça permet d'introduire les grands chapitres qui sont traités à l'Évêché, au sein de l'administration, dans les différents services.

Après, je vous parlerai aussi de certains services afin que vous puissiez aussi appréhender le travail qui est réalisé à l'Évêché.

Vous voyez à l'écran les grands domaines avec plus ou moins d'impact sur le budget, à savoir la grosse partie du camembert qui est la prévention et la gestion des abus, la formation, la surveillance des fondations, des prestations pour tiers, le secrétariat de l'Évêque, quelques événements qui sont organisés au sein de l'Évêché, une partie importante sont les archives, puis on a la chancellerie et l'officialité, qui est la partie juridique de l'Évêché.

Par rapport à ces services, je vais vous les décrire, du moins ceux qui ont le plus d'impact sur notre budget. Il faut retenir que l'Évêché est une grosse machine ultra-compliquée. Je vais vous donner un exemple qui pourrait parler, sur tous les services qu'on a aujourd'hui à l'Évêché.

Je vais prendre l'exemple d'une demande pour un mariage. On reçoit par formulaire électronique une demande de traiter les informations d'un mariage. Voilà qu'on va devoir rechercher dans des anciens registres pour valider ce qui est contenu dans la demande, recevoir des informations de partout, d'administrations qui n'ont pas le même niveau de modernité que nous, de registres qui sont bien tenus, mais qui nécessitent quand même un certain travail de recherche, qui ont d'autres modes de fonctionnement. Il faut voir aussi que dans nos registres, malheureusement, on a différents types de papiers, différents formats et méthodes d'impression. Voilà un peu ce qu'on a comme documents à traiter. Au final, on doit produire un document qui ressemble un peu à la demande au point de vue de la technique.

Monseigneur Charles Morerod. Pourquoi on fait cela ? Lors d'une demande de mariage, célébré à l'étranger, les documents doivent nécessairement passer dans les deux évêchés. Il y a chaque année environ 500 mariages de personnes qui habitent dans nos diocèses et qui sont célébrés dans notre pays et un peu plus de 200 mariages qui sont célébrés dans ce diocèse. La grande majorité des personnes qui habitent ce diocèse et qui se marient, se marient à l'étranger. Ce mariage ne peut pas avoir lieu, si le dossier ne passe pas par les deux évêchés.

Ce travail-là je l'ai fait et je sais ce que c'est. Il faut tout d'abord recevoir des dossiers qui ne sont pas toujours bien remplis. Ensuite il faut photocopier les papiers de manière uniforme qui ont des formats variables, recto ou recto-verso, pas toujours compatibles avec le format A4, suivant où les actes de

baptême ont été rédigés. Le type de papier est aussi variable et peut provoquer un bourrage dans la photocopieuse. Il faut déjà pas mal de temps pour cela.

Ensuite, il faut tout scanner, mettre électroniquement dans nos archives et deviner à quel diocèse il faut envoyer lorsque le mariage est célébré dans un petit village au fin fond de l'Italie p.ex. Cela prend du temps et on pourrait très bien ne pas le faire, mais si les gens ne peuvent ensuite pas se marier, ils ne sont pas contents du tout. L'impact de leur mécontentement arrive dans les paroisses.

M. Benoît Badoud. Si je dois résumer cette présentation, c'est un peu cette image-là, à savoir qu'on a deux mondes qui co-habitent et forcément ce genre de co-habitation peut poser un problème d'un point de vue de la fluidité du trafic.

On va maintenant aborder chaque grand dicastère qu'on a à l'Évêché.

Tout d'abord l'officialité, la partie judiciaire, celle du tribunal diocésain. L'officialité a une délégation judiciaire, puis elle traite les nullités de mariage, des actes authentiques et quelques gestions de cas critiques de prêtres. C'est une obligation canonique et bien entendu c'est quelque chose de très exigeant, des procédures qui sont vraiment cadrées. Ça représente une grosse partie du budget, soit 8% du budget global. Pour donner un exemple, on a des cas qui vont jusqu'à CHF 15'000 de frais de gestion pour une nullité de mariage. En 2025 on a traité 43 dossiers.

M. Badoud explique la procédure affichée à l'écran.

Monseigneur Charles Morerod. Il y a des diocèses où il n'y a pas d'officialité du tout. C'est la raison pour laquelle le Pape François avait introduit la possibilité d'une cause brève. Quand les deux conjoints sont d'accord, cette cause-là est décidée par l'Évêque seul, alors que là, il n'intervient pas du tout.

On peut tout à fait renoncer à ce service, puisqu'à certains autres endroits il n'existe pas, mais ça fait souffrir des gens parce qu'ils n'arrivent pas à accéder à la justice dans leur domaine. On a dans le diocèse des personnes qui viennent de pays où il n'y a pas d'officialité pour gérer ce genre de cas. Alors comme ils sont ici, c'est du travail pour nous. Mais je pense qu'il est juste de le faire.

J'ajoute que l'officialité ne traite pas que des causes de nullité de mariage. Dans les cas d'accusation d'abus sexuel, Rome m'a reproché une chose : de ne pas avoir chaque fois introduit une procédure canonique. La raison pour laquelle je ne le faisais pas, c'est que je me disais que si la police et la justice arrive à une décision, nous n'avons qu'à la suivre et c'est d'ailleurs ce que fait toujours Rome. Mais il faudrait en même temps faire, en parallèle, une procédure canonique. Donc on l'a fait. Mais cela signifie que l'officialité doit préparer un dossier. J'en ai déjà vu deux en 2026. Ce sont des dossiers conséquents et un travail énorme. Notez que là aussi, on peut ne pas le faire, mais si on ne le fait pas, ce n'est pas non plus bien pour les paroisses.

M. Benoît Badoud. Je poursuis avec le service de la Communication. Je pense qu'aujourd'hui, dans un monde qui bouge, qui demande et qui a besoin de connaître et savoir, bien entendu pour l'Évêché la communication est indispensable. On est attendu au contour, on a une stratégie de communication qui doit être organisée, sous la forme de bulletins réguliers, de conférences planifiées ou urgentes. On doit être vu !

Pourquoi ? Si on se retranche derrière nos murs, on a souvent la critique d'avouer notre culpabilité, de cacher les choses. Il faut savoir jauger quelle forme, quel délai il faut pour intervenir, pour qu'on soit vu et public, et ça doit être fait avec un grand professionnalisme. Chaque mot est interprété.

C'est la raison pour laquelle l'Évêché a mis l'accent là-dessus aussi. Pour être mieux vu, mieux compris et montrer qu'elle prend les choses avec sérieux.

On l'a encore vu pas plus tard que lundi avec Kerzers, où il a fallu intervenir et prendre parole.

On est constamment sous le feu des premières salves par rapport à tous les événements. Il y a des polémiques qui sont évitées à partir du moment où on peut clarifier les choses. Et finalement, la présence de l'Évêque et de l'Église, c'est une présence rassurante.

C'est une sollicitation journalistique par jour en ce qui concerne la Communication.

Monseigneur Charles Morerod. Ce sont des sollicitations qui arrivent de manière complètement imprévue et ça peut prendre parfois un peu de temps, parfois beaucoup de temps. Il y a eu certains cas où cela a pris à peu près tout mon temps pendant plusieurs mois, et ce n'est pas agréable. Mais là encore, si on ne soigne pas la communication, ce n'est pas bon pour les impôts ecclésiastiques. Donc en gros, nous sommes concernés en commun. Et je ne me plains pas quand je dis ça. Parce que ça peut prendre beaucoup de temps, mais aussi assez souvent être une chose qui s'avère finalement positive.

M. Benoît Badoud. Je poursuis avec le service de la Chancellerie. Elle touche des domaines variés tels que les mariages, l'organisation de conseils épiscopaux, de commissions, des baptêmes, communions, confirmations, les reliques, canonisations, béatifications.

C'est une mission qui est définie dans l'organisation de l'Église et il tient lieu que les actes officiels propres à la fonction de l'Évêque soient établis et rédigés avec le plus grand sérieux.

Ce service représente 6% du budget global de l'Évêché. Dans la Communication, on est aussi dans cet ordre de grandeur.

Apposer un sceau sur un document, c'est quelque chose d'important. La Chancellerie a dans sa gestion beaucoup de domaines. En 2025, elle a par exemple traité 230 nominations de prêtres ou de laïcs, les dossiers catéchuménaires, dont les conversions, baptêmes, communions et confirmations.

Monseigneur Charles Morerod. Ce sont les chiffres 2025. En trois ans, le nombre de baptêmes d'adultes a été multiplié par dix dans le Canton de Vaud. Cela veut dire qu'il y a trois semaines, j'ai rencontré environ 200 candidats au baptême des cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, dont 160 Vaudois. C'est une augmentation très rapide.

L'impact sur l'Évêché n'est pas négligeable. On a besoin de plus d'agents pastoraux pour suivre ces gens, car il est nécessaire de diviser les groupes. Tout cela passe par l'Évêché, pour chaque personne.

M. Benoît Badoud. La Chancellerie traite aussi l'organisation des exorcismes, la mise en place des celebrets, les jubilés et décès de prêtres, leur remplacement durant des absences pour vacances p.ex., assurer le lien avec la Conférence des évêques, l'organisation d'une béatification, la gestion des reliquaires, l'établissement de décrets, l'organisation de la Fête-Dieu et autres événements particuliers, etc.

Monseigneur Charles Morerod. Je me permets de dire que la rédaction de la lettre pastorale, c'est moi qui la fais.

M. Benoît Badoud. On assure aussi à l'Évêché la prévention et la gestion des abus. C'est le plus gros poste du budget aujourd'hui, soit 21% de l'ensemble des dépenses.

C'est avant tout de la prévention pour éviter de devoir revivre ce que nous avons vécu jusqu'à aujourd'hui. Il convient de diminuer les risques, de cadrer et former les personnes.

Monseigneur Charles Morerod. Inutile de vous dire que c'est une question très importante. Cette gestion a un impact très fort sur la manière dont les gens perçoivent l'Église. J'ajoute quelque chose qui concerne les archives. Quand fin 2011 je suis devenu Évêque, il n'y avait pas d'archiviste. Le poste était vacant. On a dû développer cela.

Lorsque l'étude, menée par l'Université de Zurich à propos des abus sexuels dans l'Église en Suisse, a donné ses résultats préliminaires fin 2023, on nous a reproché une chose : on a été bien accueillis, mais par des archives complètement sous-équipées par rapport à ce qu'on trouve dans les diocèses alémaniques, mais aussi dans le diocèse de Lugano.

Ils ont des archives avec beaucoup plus de personnel, beaucoup plus développées et avec notre personnel très limité, nous avons donné l'impression de ne pas prendre au sérieux les choses ou de les cacher, puisqu'en fait on avait peu accès aux documents, à cause de personnel limité.

Les documents à étudier dans ce domaine actuellement représentent plusieurs mètres d'archives. En fait, on est toujours sous-équipé. On peut très bien faire moins, mais là encore, si on fait moins, on risque de se faire pointer du doigt et ça ne sera pas bien non plus pour les paroisses.

M. Benoît Badoud. En ce qui concerne la Formation, bien entendu, l'évolution actuelle au sein de l'Église, mais aussi dans le monde de manière générale, nécessite que cette formation soit déjà basée sur des fondations solides pour pouvoir être sûr de soi dans le domaine dans lequel on va exercer, mais aussi de pouvoir tenir compte de cette évolution.

Aujourd'hui, nous avons deux prêtres suisses et deux prêtres étrangers en formation dans le diocèse, et deux séminaires à soutenir, frais d'écolages de diacres. Cela représente 7% des coûts.

Monseigneur Charles Morerod. Vous pourriez vous demander pourquoi nous avons deux prêtres étrangers en formation ? Pour les prêtres qui nous viennent du Togo par exemple, c'est à titre de remerciement pour les prêtres que le Togo nous envoie, que nous formons ensuite d'autres prêtres.

Nous avons aussi beaucoup de prêtres qui ont été formés ailleurs et cela ne nous a rien coûté.

M. Benoît Badoud. La surveillance des fondations dont le but est ecclésial et canonique est une des tâches de l'Évêché. Il convient de surveiller le fonctionnement de la fondation et le respect des buts poursuivis.

On parle de 62 fondations surveillées et 10 fondations propres.

On constate le vieillissement des conseils de fondation avec, pour conséquence, parfois une gestion lacunaire, voire des dérives de l'exploitation ou de l'usage de bâtiments, de fonds ou des revenus de ceux-ci (sans malversation). Il en résulte des pertes, respectivement des manques à gagner importants dans le fonctionnement ou choix de placement, pouvant atteindre des sommes très importantes.

Monseigneur Charles Morerod. C'est une obligation légale, la surveillance des fondations religieuses. Pour ce qui est de fondation de type catholique, cela relève des évêchés. Il y a eu, il y a env. 5-6 ans, un débat aux chambres fédérales pour la suppression des fondations ecclésiastiques.

Ce débat avait en fait pour cause la crainte qu'elles puissent être utilisées par des groupes islamistes. Donc cela nous a aussi concerné. N'empêche que si on ne le fait pas bien, on va donner l'impression de laisser de l'argent disparaître dans la nature de manière relativement douteuse. J'ai découvert tout récemment qu'un canton alémanique avait, du jour au lendemain, de manière pas tout à fait légale, décidé qu'ils n'existaient plus de fondations ecclésiastiques dans le canton et que tout était désormais étatique. Ça ne signifie pas que ces fondations sont mieux surveillées, mais évidemment cela coûte moins au diocèse.

N'empêche qu'on est au moins sûrs que l'intention initiale du donateur soit prise en considération de cause, et ce n'est pas rien que de respecter l'intention initiale du donateur.

M. Benoît Badoud. A nouveau, on a un but, un vocabulaire qui sont peu compréhensibles dans le domaine du public. C'est un travail qui est soumis à émoulement. On a aussi passablement de réactions par rapport à la surveillance des fondations, à savoir qu'on a un montant qui correspond à la taille de la fondation. Ça va de CHF 250 à CHF 500, voir CHF 1000 pour les très grandes fondations.

A savoir que l'État de Fribourg effectue aussi ce travail pour des fondations qui n'ont pas de but religieux. L'émoulement démarre à CHF 1000 et peut atteindre des sommes conséquentes.

On essaie vraiment de limiter cet élément de prix du contrôle. Malheureusement, ce n'est pas toujours perçu ainsi.

Concernant les archives, il convient de préserver les documents. On a des documents anciens qui nécessitent un traitement adapté, mais pas seulement. S'ajoute aujourd'hui toute la partie numérique. Tous les services font appel aux archives. Cela doit être efficace et permanent. C'est un budget important de ce fait-là. La collaboration avec les paroisses et l'État est très importante dans ce domaine.

Monseigneur Charles Morerod. J'ajoute que 5%, c'est le chiffre qui concerne les personnes qui travaillent à proprement parler aux archives. Plusieurs autres collaborateurs traitent également des dossiers. Cela peut prendre un temps considérable pour prendre connaissance d'un dossier et faire des recherches.

M. Benoît Badoud. Actuellement, ce sont 7m courants de dossiers de prêtres faisant l'objet de signalements à analyser et 20m courants de dossiers de prêtres décédés à analyser. C'est un travail de titan.

L'immobilier suscite également passablement de critiques. Nous ne sommes pas une agence immobilière. Le but est de préserver nos bâtiments, de les entretenir, mais aussi de les valoriser.

Les valoriser pourquoi ? On a en possession ou en gestion différents bâtiments qui ont souvent des affectations peu courantes, peu utilisables, qui sont liés aux congrégations, avec des dortoirs qui ne sont aujourd'hui pas aux normes, notamment en matière d'incendie p.ex. On doit pouvoir utiliser ces bâtiments, les gérer et créer un revenu, en tout cas de les faire vivre pour les entretenir avant tout.

On étudie aussi des transactions en matière de prix de vente pour les biens de l'Église qui sont mis en vente.

Monseigneur Charles Morerod. Il y a des bâtiments qui appartiennent à des congrégations qui sont mis en vente. Je cite l'exemple d'un bâtiment qui a été vendu pour CHF 2 mio. par une congrégation qui était très satisfaite et deux ans plus tard, ce même bâtiment a été vendu pour CHF 40 mio.

Il y a également les bâtiments qui appartiennent à une fondation liée à l'Évêché. On nous dit souvent, vous avez qu'à vendre des bâtiments, vous avez assez d'argent. Pendant un certain temps c'est vrai, ensuite on n'a plus rien.

Je vous donne encore un exemple genevois et je ne dis pas où. Les paroisses catholique et réformée étaient toutes deux en difficulté financière. L'église et la cure tombaient quasi en ruine. La paroisse réformée a vendu un terrain. La paroisse catholique a reçu le soutien de paroissiens et a pu construire un EMS paroissial qui rapporte de l'argent et un immeuble de rendement qui rapporte également de l'argent et refaire l'église et la cure. La vente est un gain immédiat. On le fait quand on pense qu'on va « mourir ». Si on avait fait une vente, maintenant il n'en resterait rien.

M. Benoît Badoud. On a conscience que les rentrées de l'Église ont tendance à diminuer. Pérenniser ces bâtiments et créer un revenu qui provient de ces bâtiments est une démarche intéressante qui permettra à l'organisation de continuer son fonctionnement.

Il faut savoir aussi que ces bâtiments sont souvent érigés dans des zones qui seraient inconstructibles dans le cadre des nouvelles lois sur l'aménagement du territoire.

Ces bâtiments ont une valeur inestimable et les brader serait fort dommage. Tôt ou tard, ces bâtiments deviendraient autres que leur vocation d'origine et c'est là une perte que l'on ne peut pas chiffrer.

Les activités pastorales vous touchent directement et je ne vais pas m'attarder sur le sujet, mais juste vous dire que cela représente 5% du budget.

J'en arrive à quelques aspects financiers.

Le budget de l'Évêché, ce sont CHF 3,5 mio. 59% sont financés par les cantons. La part de Fribourg représente 36,72%. 19% proviennent de produits propres et des salaires qui sont refacturés à des tiers. 9,5% des subsides provenant d'autres structures cantonales, 6% des produits immobiliers, 5,5% des quêtes, 0,6% de dons et 0,2% de résultat de produits financiers.

La part de la contribution de Fribourg au niveau des structures cantonales est importante, mais insuffisante en raison de coûts. On voit sur le graphique que l'apport de Fribourg a baissé de 16% depuis 2018.

Au niveau des pertes et profits, on constate un déficit. Pour 2025, on prévoit une perte de l'ordre de CHF 315'000. On se retrouve ainsi avec deux semaines de réserve pour les paiements en fin de mois, notamment les salaires.

Monseigneur Charles Morerod. J'ajoute que nous avons un personnel qui est assez mal payé. En gros, des gens qui feraient le même travail pour une des corporations cantonales comme la CEC, cela paie beaucoup plus. Et si on compare les salaires de nos collaborateurs avec ceux de l'État, il est assez clair

que certains font quasiment du bénévolat, car ils pourraient être payés plus de 40% de plus s'ils travaillaient ailleurs qu'à l'Évêché. Petit à petit, on risque avec ça de manquer de personnel capable.

M. Benoît Badoud. Un autre revenu est une partie de la fortune dévolue à la Mense, à savoir une part importante de bâtiments qui ont des dettes et une valeur nette de dettes qui permet de générer des revenus et par là un subside de l'ordre de CHF 200'000 à CHF 300'000.

On a reçu, par rapport à l'appel de dons, un certain nombre de courriers des paroisses. Voici une condensation de ce qui ressortait le plus :

- Nos moyens sont limités
- Nous fonctionnons aujourd'hui grâce au bénévolat
- Les charges de contributions à l'organisme cantonal ne cessent d'augmenter
- Nous souhaiterions prendre part aux décisions de l'Évêché
- Vous devez régler vos problèmes internes
- Quelles sont vos charges ? Pourquoi ne pas avoir recours aux bénévoles ?
- Quelles mesures ont été prises ?

Je développerai aussi un peu avec la présentation.

Ce qui ressort surtout, c'est que les paroisses appellent à plus de transparence.

Le résultat de l'appel aux dons représente CHF 92'000 de dons récoltés. Certaines paroisses décideront d'un versement après bouclage des comptes. D'autres ont refusé de verser.

Vous aurez prochainement accès au rapport de gestion, nouvellement édité par l'Évêché.

J'aimerais aussi revenir sur la remarque qui dit qu'on devrait vendre des bâtiments.

Vendre des bâtiments, c'est supprimer des recettes. Vivre sur les produits de ces ventes revient à ne pas faire confiance à l'avenir et ne pas exploiter un potentiel.

J'aimerais aussi répondre à ceux qui disent qu'il faudrait baisser les salaires. On constate sur le comparatif qu'un effort conséquent est déjà consenti. Nous n'avons pas de plan cadre possible et baisser davantage les salaires reviendrait à recruter plus difficilement.

Que peut-on rétorquer aux personnes qui disent que les fondations ont de l'argent ? Les fonds sont destinés à un certain but dont on ne peut pas se détourner. Taper dans cette fortune serait dommageable. Il faut tabler sur l'avenir et conserver ces fonds dont l'utilisation est bien définie.

Pour terminer, je reviens sur la phrase qui dit qu'on est mal organisé. Je peux vous dire que les gens font un travail exemplaire avec le peu de moyens mis à disposition. Les retards dans le traitement proviennent du manque de personnel.

Monseigneur Charles Morerod. Je peux donner des exemples. Au niveau de la durée requise pour obtenir une réponse à l'officialité dans une demande de reconnaissance de nullité de mariage, nous sommes vraiment beaucoup plus rapides que la moyenne. Ça prend quand même un peu moins d'une année, ce qui n'est pas rien pour des gens qui pensent à leur situation personnelle.

Il y a des choses qui sont peu connues. Par exemple Kath.ch, l'organisme des médias en suisse alémanique, gérait une base de données de toutes les personnes qui travaillent pour l'Église dans toute la Suisse. Vous alliez sur le site et vous pouviez voir où telle personne travaille et directement la contacter. Celui qui s'occupait de cela chez Kath.ch a pris sa retraite et ils ont fermé le service. Or, comme cela nous était quand même utile, notre Évêché, c'est-à-dire la Chancellerie a dû reprendre ça, le mettre à jour et le faire. Alors ça n'a l'air de rien, mais c'est un travail énorme et on n'a pas demandé à le faire. Simplement le service a été fermé sans rien demander à quiconque. Et voilà, ça retombe sur nous. Évidemment avec ça, ça ne va pas toujours très vite parce que, ce sur quoi on se basait a disparu et nous devons tout reprendre nous-même.

M. Benoît Badoud. Je pense que le mot de la journée, ce sera pérennisation. Les activités qui sont faites aujourd'hui à l'Évêché sont pensées pour être utilisables, pérennes, à savoir qu'elles puissent être

exploitées dans le temps. Évolutives aussi, de façon à ce que les changements des systèmes, tout ce qu'on pourrait vivre au point de vue de l'informatique et des raccordements, puisse être imaginé et géré de façon à ne rien perdre. Je pense que c'est quelque chose de très important.

Mal organisé non, ça c'est clair et net ! Sous-dotés en personnel, c'est une évidence. Par rapport à ce que j'ai vécu dans le public, dans des administrations et des grandes entreprises, il manque réellement et cruellement du personnel dans beaucoup de domaines à l'Évêché. Les gens font le travail avec beaucoup de passion et de force et d'heures supplémentaires. On doit aussi veiller à éviter une certaine forme d'épuisement, qu'elle soit psychologique ou physique.

Concernant la remarque qui dit que certaines tâches devraient être confiées aux régions diocésaines, on dit pourquoi pas ? Si vous voulez récupérer l'officialité, les archives ou la chancellerie, c'est possible ! Tout en sachant que la centralisation sera toujours à l'Évêché. Ça dépendra toujours des décisions, et ça c'est une règle de fonctionnement de l'Église, du code canonique. Puis, imaginez quand je vous parle des dossiers qui sont traités à l'officialité prennent 150 heures de travail, est-ce que les régions sont prêtes à avoir ce personnel-là, à engager cet argent-là pour pouvoir faire ce travail qui est obligatoire ?

Monseigneur Charles Morerod. De toute façon, nous n'avons pas le droit de ne pas le faire nous-même à l'Évêché. Canoniquement, si c'était fait ailleurs, ça n'aurait pas de validité. Je me souviens de l'étonnement de mon collègue, Jean-Marie Lovey, l'Évêque de Sion, qui est d'ailleurs à Bourguillon cet après-midi, pour une confirmation des gens du voyage. Il m'a dit : je suis allé à Freiburg en Breisgau. J'ai visité les bureaux diocésains. Il y a 300 employés. C'est beaucoup plus qu'à Sion. Cela est dû au fait que les impôts ecclésiastiques rapportent beaucoup d'argent en Allemagne. Cet argent arrive directement à l'Évêché. Ils ont aussi des activités que nous n'avons pas. Une partie de leur personnel gère les écoles et les hôpitaux, ce que nous n'avons pas à faire ici.

J'ai reçu une lettre du préfet pour la doctrine de la foi au Vatican, lorsque j'étais Président de la Conférence des évêques. C'est de nouveau le cas, mais là c'était la fois d'avant. L'Église en Suisse n'est pas organisée selon les normes canoniques, nous devons en parler. Moi j'ai soigneusement évité de répondre et d'aller le voir. Puis, puisque vous serez à Rome pour la prestation de serment des gardes suisses, nous vous demandons de venir nous voir. C'était en 2018 et j'y suis allé avec des béquilles.

Je me retrouve face au nouveau préfet, que je connaissais depuis assez longtemps, ce qui était quand même assez bien. Il était là, avec un prêtre allemand qui est responsable de tout ce qui concerne la Suisse, donc nous étions trois dans la pièce. L'argent de l'Évêché doit rester à l'Évêché et ne pas aller ailleurs, comme c'est le cas un peu partout en Suisse. Il le pense toujours.

J'ai dit, voyez-vous, les diocèses allemands reçoivent intégralement le résultat de l'impôt ecclésiastique, ce qui donne l'impression qu'ils sont extrêmement riches et c'est eux qu'on critique par rapport à l'ensemble des dépenses. Moi je préfère très nettement que ce ne soit pas l'Évêque qui s'en occupe, mais un certain nombre d'instances dans lesquelles il y notamment, et surtout, des laïcs.

Le prêtre allemand qui était à côté a dit : « Ah ben ça c'est bien vrai ! » Effectivement c'est bien vrai, mais n'empêche qu'une des conséquences, c'est que parfois nous manquons un peu d'argent. Mais je crois que c'est quand même mieux comme ça. Vous savez, le diocèse de Cologne a un budget supérieur à celui du Vatican. Moi je n'aimerais pas devoir gérer de telles masses d'argent.

M. Benoît Badoud. On arrive à la fin de ma présentation. Je n'étais pas là pour vous convaincre, mais plutôt pour vous expliquer. Je me suis trouvé meilleur dans ma présentation hier soir que devant vous. Les questions sont ouvertes. On est là pour répondre à vos questions. J'ai débuté il y a un peu plus d'un mois à l'Évêché et je n'aurai peut-être pas réponse à toutes vos questions.

M. le Président. N'ayez crainte M. Badoud. Merci beaucoup pour vos paroles et vos explications. Vous avez mentionné Cologne. Je profite de vous poser une première question en lien avec cette référence : Qu'en est-il à l'intérieur de la Suisse ? Où en sommes-nous ? Y a-t-il une raison particulière ou spécifique pour la situation financière de notre diocèse et/ou évêché ? Est-ce que les autres ou d'autres évêchés ont les mêmes difficultés ? Peut-être vous pourriez dire quelques phrases à cet égard ?

Monseigneur Charles Morerod. Je pourrais dire quelques phrases là-dessus, en effet. La Conférence des évêques s'est réunie il y a une dizaine de jours. J'ai entendu à cette occasion, qu'un évêque ukrainien était venu en Suisse et y avait fait un tour d'évêchés en espérant recevoir de l'argent. Alors, dans un évêché, il a reçu CHF 35'000.-, dans un autre CHF 10'000.- et dans les autres, comme le nôtre, il n'est pas allé. Donc en gros, chez nous, il savait bien qu'il n'y aurait rien. Il y a déjà là une différence assez sensible.

Quand je parle de difficultés chez nous, à savoir que nous sommes l'évêché plus ou moins en situation de faillite, c'est le cas dans deux ou trois autres diocèses suisses. Je ne me sens pas autorisé à vous dire lesquels parce que ce que m'ont dit certains évêques n'était pas destiné à être rendu public. S'ils le veulent, ils peuvent le faire eux-mêmes.

Donc il y a de très grandes disparités. En tout cas pour les archives, c'est extrêmement frappant. Nous n'avons pas les moyens d'avoir des archives qui ne ressemblent pas, même de loin, à celles des diocèses alémaniques, ni même à celle de Lugano, qui est plus pauvre que nous. Et on nous pointe du doigt précisément à cause de ça, mais nous ne pouvons pas faire autrement.

M. Benoît Badoud. On ne vous demandera pas de passer le secret de la confession, bien entendu. Quand j'entends le terme faillite, je dois préciser, non pas pour vous contredire, bien au contraire, c'est que dans n'importe quelle société aujourd'hui gérée civilement, 2 semaines de liquidités, c'est déjà une faillite. A savoir que chaque année notre bilan est négatif. On ne nous laisserait pas, hors contexte d'une institution publique, survivre très longtemps.

M. le Président. Est-ce qu'il y a des échanges sur les pratiques ou les synergies possibles entre évêchés suisses ? Est-ce qu'il y a des réflexions pour s'entraider, pour mettre en commun certaines choses ? Ou est-ce que c'est inimaginable à cause de structures, de pratiques ?

Monseigneur Charles Morerod. Les situations ne sont pas les mêmes. Je fais partie de la « Arbeitsgruppe Missbrauch » qui, au niveau suisse, traite des questions d'abus sexuels. Ils ont fait un tableau de ce qu'il faudrait faire dans les diocèses, et franchement, nous sommes le seul où il y a ce qu'il faut. Et dans tous les autres il manque beaucoup ou il n'y a quasi rien. En ce qui concerne le côté échanges de pratiques, et d'ailleurs nous le faisons, nous pouvons aussi aider les autres.

Ensuite, dans ce domaine on doit faire des assessments, c'est-à-dire des analyses préalables de gens qui vont commencer à travailler dans l'Église. Ça a été organisé à Zurich, et bien organisé. Ça coûte CHF 5'000.-/personne. Nous ne pouvons pas assumer les coûts. Là, il y a le projet d'une entraide inter diocésaine. Pour l'instant la RKZ paie nos frais pour cette année, parce que les diocèses de Sion, Lugano, Lausanne, Genève et Fribourg l'ont demandé, parce que les diocèses alémaniques ne veulent pas que la RKZ paie. Ils disent que ça doit être à la charge des diocèses. Le diocèse c'est aussi vous. Là, il y a un projet d'entraide au niveau suisse, parce que sinon nous n'arriverons pas, mais Sion et Lugano non plus.

M. le Président. Un excellent exemple, merci beaucoup. Trêve de prérogatives présidentielles, je ne poserai pas de questions ultérieures, mais aimerais ouvrir le débat à l'assemblée. Est-ce que vous avez des questions et à qui puis-je passer la parole ?

Mme Nadia Ruffieux. Déjà merci pour cette présentation qui m'a permis d'éclaircir plein de points. Ma question elle est plutôt au niveau pratique. Est-ce que vous pourriez nous mettre à disposition la présentation dans Teams ou pas ?

M. Benoît Badoud. La présentation en elle-même non. Cependant, très rapidement le rapport de gestion répondra à des questions qui ont été abordées ici, à savoir que chaque année on traitera d'une partie d'un service ou de l'autre. Ça pourra répondre à pas mal de questions d'un point de vue du fonctionnement. Une partie de la présentation oui, mais il y a des choses qui devront être exclues.

M. Gérard Toffel. J'aimerais un éclaircissement au sujet des fondations. Est-ce que vous pouvez donner des exemples. Et une deuxième question, on m'a toujours dit que les bénéfices curiaux étaient du ressort de l'Évêché. Est-ce bien le cas ou pas ? Où se situent les bénéfices curiaux ?

Monseigneur Charles Morerod. Pour les bénéfices curiaux, cela dépend des curés. Le but était d'assurer le salaire des curés. Ils ne dépendent pas de l'Évêché. Il y a un système de surveillance au niveau diocésain, à vrai dire c'est surtout au niveau fribourgeois. On a voulu et on veut mieux gérer les bénéfices curiaux, parce que parfois vous avez un curé qui arrive et qui ne connaît pas, parce que ça n'existe nulle part et qu'un bénéficiaire curial peut signer un papier qui fait perdre au bénéfice curial des millions et c'est déjà arrivé. Il faut essayer de mettre à jour le système. Le problème c'est que les bénéfices curiaux n'existent plus selon le droit canonique actuel de 1983. Donc ils ont été maintenus en existence provisoirement ici.

On s'est dit ici, dans notre diocèse, il faut mettre à jour le système. Donc on me prépare une lettre que j'envoie au Vatican pour le mettre à jour. Réponse : Bien sûr puisque votre système n'est plus aux normes, mais vous devez avoir l'accord de la Conférence des évêques suisses. Je soumetts cela à la Conférence des évêques. A part Monsieur de Raemy, qui est administrateur apostolique du diocèse de Lugano et qui a été curé à Fribourg, les autres évêques suisses ignoraient totalement ce que c'est un bénéfice curial, ne savaient pas que ça existait, parce que en fait ça n'existe plus depuis des décennies chez eux.

En Valais, apparemment ça été donné aux communes, parce que ce sont les communes qui paient les curés, donc ce fonds a été perdu. Si on change la loi, on n'en garde rien. Et dans le diocèse de Lugano, l'argent a été donné non pas au curé, mais aux paroisses, et l'argent a disparu entre temps.

Donc on essaie de gérer ça mieux chez nous. Ça ne dépend pas de l'Évêché. L'Évêché peut essayer d'organiser de manière commune. Pour les exemples de fondations, je cède la parole à M. Badoud.

M. Benoît Badoud. Vous posez la question d'un exemple d'une fondation. Vous avez un prêtre qui vient d'une famille aisée et qui décide de créer une fondation avec ce qui deviendra l'héritage à son décès. Il édicte le comment, à savoir la création, à son décès, d'une fondation qui devra servir, par exemple, la formation des prêtres de nos régions. Ce prêtre, originaire de Veveyse, souhaite que cet argent soit utilisé pour la formation des prêtres provenant de la Veveyse. Donc, dans l'énoncé qu'il a préparé dans son testament, il dit que les bénéfices de sa fortune devront être affectés à la formation des futurs prêtres provenant de la Veveyse.

Donc, que fait-on avec une fondation qui rapporte peut-être en intérêts CHF 400 ou CHF 500 par année ? Vous imaginez le degré de formation qu'on peut toucher de cette fondation-là ? Et, clairement, puisqu'il l'a voulue pérenne, il dit en plus qu'elle devra perdurer dans le temps. A ce moment-là, on se retrouve avec des rapports de cette fortune-là, qui ne peut pas être touchée, puisqu'il évoque bien dans la création de sa fondation, les intérêts ou les revenus produits par le capital, qui en 1930 pouvaient être une fortune. CHF 100'000 en 1930, ce n'était pas CHF 100'000 aujourd'hui. Si cette fondation avait été bien gérée, on serait peut-être à CHF 400'000 aujourd'hui, mais comme les gens ont bien poursuivi le but, on est resté avec des montants qui ont stagné.

C'est ça, une fondation. Et ce type de fondation-là a été défini comme étant pérenne et ne peut, selon les statuts, quasiment pas être modifiés. Là où on peut trouver un peu de souplesse et dire, on ne peut plus atteindre le but de la fondation. Ça c'est une possibilité, mais on est complètement cadrés et on a aucune marge de manœuvre. Est-ce que ça répond à votre question ?

On gère une centaine de fondations qui proviennent d'héritages ou de biens et qui sont destinées à un usage très particulier.

M. le Président. Est-ce que le Conseil exécutif aimerait s'exprimer sur les bénéfices curiaux ?

M. Christian Bussard. Le Conseil exécutif n'a rien à voir là-dedans. Il y a une Commission de surveillance des bénéfices curiaux, mais son président est aujourd'hui absent.

M. le Président. Gibt es weitere Fragen aus der Versammlung?

M. Daniel Werro. Monseigneur, c'est la première fois que je vous vois en face. C'est un grand plaisir. Je suis de l'Unité Pastorale du Saint-Esprit. Le Saint-Esprit qui est plutôt invisible, mais en tout cas vous me voyez. Je ne suis pas invisible. J'ai beaucoup aimé cette présentation. D'ailleurs, la dernière fois, j'avais aussi posé une question, mais pourquoi on donnait de l'argent à l'Évêché ? Moi je veux bien

donner, mais il faut argumenter. Et vous avez bien argumenté ! Avec M. Badoud, vous vous êtes distingués ce matin.

Concernant les archives, je suis d'accord avec vous, notre paroisse a une église qui date de 1250 et quelques. C'est très important, et moi-même j'ai vu des archives dans un état poussiéreux, voire plus, donc les archives, les traiter de façon électronique, ça c'est très important. Ça coûte cher mais il faut le faire ! 500 mariages, j'ai failli dire, y aurait-il trop de mariages, mais je ferme la parenthèse. J'aimerais moins de divorces. Et surtout, ne pas brader les immeubles, vous avez 100% raison. C'est une richesse. Il ne faut pas s'en séparer. L'immobilier a selon moi encore de beaux jours devant lui.

Concernant le rapport de gestion, c'est vraiment excellent, cela permettra peut-être aux paroisses et UP d'être plus généreuses envers l'Évêché. Au sujet des 2 semaines de liquidités, j'ai failli tomber de ma chaise, car effectivement, je n'aimerais pas être le comptable de l'Évêché lorsqu'il doit verser les salaires à la fin du mois. Pour terminer, c'est une des questions de notre Unité, si notre canton de Fribourg a été sollicité, est-ce que les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel ont aussi été sollicités autant que nous, en sachant que, nous les Fribourgeois, on est un peu les vaches à traire en matière d'impôts de paroisses ?

Je vous dis un grand merci pour cette présentation dont j'ai été convaincu, et ce n'est pas aisé de me convaincre, les délégués et le Conseil exécutif le savent.

Monseigneur Charles Morerod. Tant mieux ! Nous demandons chaque année, selon une clé de répartition, une aide pour notre fonctionnement aux corporations/fédérations des quatre cantons du diocèse.

Vous savez que dans les cantons de Neuchâtel et Genève, il n'y a pas d'impôt ecclésiastique, l'Église et l'État sont séparés. Ils nous donnent toujours tout ce que nous demandons. Nous n'avons pas besoin d'insister. Là où il y a plus d'argent, c'est-à-dire Vaud et Fribourg, on doit quémander un peu plus. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes ici, en faisant le même exercice avec les Vaudois.

Dans le canton de Vaud, la situation est un peu différente. Il n'y a pas d'impôt ecclésiastique, mais une subvention donnée à l'Église réformée, l'Église catholique et la Communauté israélite, sort immédiatement du budget de l'État, qui donc est voté par le Grand Conseil. Comme l'État de Vaud doit faire des économies dans tous les domaines, il restreint un peu. J'étais hier à la Tour-de-Peilz, où on m'a montré ce qui est envoyé avec les impôts par l'État de Vaud. Et j'ai trouvé ça fort intéressant. Les contribuables vaudois reçoivent une information qui donne le détail pour CHF 100 dépensés par l'État. CHF 1.60 sont dépensés pour culture, sport et l'église. C'est une information qui apaise un peu le contribuable vaudois moyen. L'entier de la somme est dépensé pour le canton de Vaud, excepté la contribution à l'Évêché et la RKZ qui sont des organes centralisés. Ceci nécessite une discussion.

Herr Melchior Etlin. Merci beaucoup pour la présentation. L'information et la transparence sont absolument nécessaires. Ça manquait probablement lors de la dernière séance de cette assemblée, c'est pourquoi je suis toujours traumatisé, mais c'est un autre sujet.

Juste un petit complément par rapport à l'Allemagne, où l'argent arrive à l'Évêché, mais si dans une paroisse le chauffage dans une église tombe en panne, vous risquez d'avoir froid parce que vous ne recevez pas l'argent de l'Évêché. Chaque système a ses avantages et ses inconvénients.

Monseigneur Charles Morerod. Juste sur ce point. C'est pire en France, car là aussi l'argent arrive à l'Évêché, et les églises et sacristies françaises souffrent d'une forme de misère.

Herr Melchior Etlin. Juste encore une question. Est-ce que vous êtes déjà arrivé à faire l'analyse des 5 dernières années de la comptabilité de l'Évêché ? Est-ce que vous êtes en train de faire un plan financier pour les 5 prochaines années ? Ça peut nous aider à voir un peu l'évolution de l'historique et de l'avenir des finances de l'Évêché.

M. Benoît Badoud. Évidemment, toute comptabilité analytique passe par une certaine observation du passé et une certaine prévision du futur. On a une constante, c'est l'indécision de savoir combien ? Cette indécision provient des sorties d'Église, provient aussi des systèmes d'information, typiquement dans les communes, où est-ce qu'aujourd'hui, à l'arrivée d'un habitant, le travail est fait correctement,

par rapport à la confession. Ça peut être un problème personnel du personnel du contrôle des habitants, ça peut être un problème de formation, par rapport à ce qui devrait être demandé pour que le registre soit correct, et c'est aussi un problème de vocabulaire.

Je peux citer un exemple. Qu'est-ce qu'un catholique chrétien ou catholique-romain ? On le sait, on est catholiques romains, on dépend de Rome, mais la plupart du temps, la question qui est posée, est-ce que vous êtes chrétiens ? Et si vous mettez « chrétien » dans la case, toute la statistique est faussée et typiquement quand on a un impôt, il n'arrive pas, pas dans le canton de Fribourg. Mais on l'a vu dans d'autres cantons, où clairement la statistique romaine descend et la statistique chrétienne augmente de façon exponentielle. Pourquoi ? Parce que le vocabulaire n'est pas utilisé correctement.

Alors il y a des interventions qui sont faites aussi sur ce domaine-là, des interactions avec l'État, avec des communes, de façon à clarifier les choses. C'est important, parce que si aujourd'hui vous arrivez dans une commune qui a le boom de la construction, et je ne parle pas de Bulle, ni de Domdidier, et que vous n'avez que 80 catholiques romains d'inscrits, c'est n'est pas possible, clairement pas. On voit une migration des pays du Sud, et sur 1000 nouveaux arrivants, ce n'est pas possible d'avoir seulement 80 catholiques romains. Il y a clairement aussi un travail de fonds qui doit être fait pour pouvoir affiner les statistiques et revenir vers une logique de sérieux dans tout le registre. Et c'est là qu'on voit que la tenue des registres et la formation sont super importantes.

Monseigneur Charles Morerod. Officiellement, des catholiques chrétiens il n'y en a pas sur le plan fiscal dans ce canton. Dans les cantons de Genève et Neuchâtel, même si l'Église et l'État sont séparés, l'État prête ses services aux personnes qui voudraient payer l'impôt ecclésiastique, et là il y a les catholiques chrétiens.

L'Évêque catholique chrétien de la Suisse, l'ancien, à la retraite, m'a dit, heureusement que les immigrés de langue portugaise et espagnole ne savent pas ce que c'est un catholique chrétien, sinon nous aurions beaucoup moins d'argent.

Je me suis trouvé dans une station-service et une dame me dit, une Italienne en l'occurrence : Je viens d'arriver en Suisse et j'ai vu que je devais payer des impôts catholiques. C'est un scandale, vous êtes de toute façon déjà très bien payés par le Vatican.

C'est une idée qu'elle avait. C'est le contraire. On donne de l'argent au Vatican.

Mme Nicole Monney. Je vous remercie pour votre présentation que j'ai beaucoup appréciée et j'ai beaucoup appris. Est-ce que vous avez imaginé qu'un jour, dans le canton de Fribourg, il n'y aurait plus d'impôt ?

Monseigneur Charles Morerod. Il est très probable qu'un jour il n'y ait plus d'impôt. Évidemment, c'est une hypothèse, mais une hypothèse vraisemblable, car en 1970 il y avait quelque chose comme 50% de réformés et 49% de catholiques et 1% d'autres confessions. Mettre alors un système d'impôt ecclésiastique en place, c'était parfaitement normal, la population le prenait très bien.

Dans la mesure où cela ne concerne plus qu'une minorité, il est tout à fait possible que moins de monde paie, mais qu'à un moment donné le système disparaisse. Mais je ne le sais pas. Je ne connais pas l'avenir.

M. le Président. C'est effectivement une question qui peut se poser à tout moment. On n'espère pas qu'il disparaisse de sitôt, surtout pas à Fribourg, avec la structure socio-économique qui est différente que par exemple à Genève. Nous avons un nombre bien plus important d'églises et de chapelles à entretenir et à faire vivre, tout en pouvant nous appuyer sur une population à la structure bien moins fortunée qu'au bout du Genfersee.

Monseigneur Charles Morerod. Par rapport à Genève, la campagne genevoise, c'est ce qui ressemble le plus à Fribourg, parce que c'était une campagne catholique jusqu'au début du 19^{ème} siècle, donc il y a pas mal d'églises un peu partout, ce qui n'est pas le cas dans le canton de Vaud, où le rassemblement est plus facile parce qu'il n'y a pas beaucoup d'églises, donc les gens se rassemblent là où il y en a.

Mais la grande différence par rapport à Genève, c'est que comme l'Église catholique ne reçoit absolument aucune aide de l'État depuis le 16^{ème} siècle, les gens se sont habitués à donner. Il est fréquent que les dons à l'église catholique, ou réformée d'ailleurs, figurent dans les testaments.

Dans le canton de Fribourg, nous n'avons pas cette habitude puisque c'est l'impôt qui donne l'argent. Si l'impôt disparaît, créer cette habitude risque de prendre beaucoup de temps. Ce serait une crise beaucoup plus profonde.

M. le Président. Gibt es weitere Fragen? Je ne vois pas de mains levées.

J'aimerais remercier notre Évêque et le nouvel économiste du diocèse pour cette vision, la plus complète possible à ce moment, des tâches et missions, mais aussi des travaux et obligations de l'Évêché. Je pense que cela nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement et aussi les coûts, les besoins au niveau financier qui existent chez vous à l'Évêché, comme chez nous à la Corporation et auprès des paroisses.

Le domaine financier nécessite une gestion rigoureuse, et aussi une planification financière à court, moyen et long terme. Il existe un vrai consensus à cet égard, et nos travaux vont bon train pour avancer de manière toujours plus structurée dans ce domaine. En tout cas la CEC, son administration et le Conseil exécutif, avec l'appui de l'Assemblée, met en place les processus et instruments indispensables. Il y aura certainement des rééquilibrages à faire, des synergies à chercher avec d'autres acteurs, entre nous, et un effort de communication à fournir, un effort d'information et de transparence pour lequel nous vous remercions très chaleureusement.

Je ne peux que rappeler le sens général de mon allocution lors de la 100^{ème} assemblée en octobre passé, à savoir que « L'Évêché et la Corporation doivent avancer main dans la main », tout comme au sein de la Corporation, l'Assemblée avance main dans la main avec le Conseil exécutif. C'est sur cette idée de travail collaboratif que j'aimerais clore le point à l'ordre du jour.

Ganz herzlichen Dank für Ihre Präsenz und Ihre Worte, Herr Bischof und Herr Badoud.

Monseigneur Charles Morerod. Merci à vous. Je pense qu'il était effectivement utile de donner cette information dans un dialogue. Maintenant, je vais rejoindre les archivistes de la Singine à l'Évêché.

Je vous souhaite une bonne suite de réunion.

7. Divers

7. Varia

a) Dates de l'Assemblée 2026 ;

a) Versammlungsdatum 2026;

M. le Président. Il me reste à vous rappeler les dates de nos prochaines assemblées. Nous avons une assemblée prévue le 13 juin prochain qui sera consacrée à nouveau à des chiffres, mais cette fois-ci nos chiffres à nous, avec les comptes de la CEC, c'est le cas généralement à la mi-année. Mitten im Jahr sind immer die Zahlen wichtig. Une assemblée est provisoirement fixée le 3 octobre et l'assemblée de fin d'année le 12 décembre prochain.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sous les divers ?

Herr Mario Amacker. Sehr geehrter Herr Präsident, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich habe zwei Punkte in der Intervention, die ich gerne absprechen möchte.

Punkt eins betrifft die Spezialkommission zur Revision des Reglements über die Ausübung der kirchlichen politischen Rechte. Wir hatten dort im Laufe des Dezembers die Vernehmlassung. Was ist der Stand dieser Dinge? Der Wunsch unserer Pfarreien ist, dass das relativ rasch jetzt in die Versammlung einkommt, idealerweise im Juni, dass wir mit der Lesung beginnen. Ich denke von den kleinen Pfarreien zumindest ist der Wunsch zur Vereinfachung der Wahl der Pfarreiräte wichtig, auch aus finanzieller Sicht, aber auch aus Sicht der Prozedur.

M. le Président. Der Präsident der zuständigen Kommission ist heute nicht anwesend. Ich spiele den Ball dem Generalsekretär zu, der vielleicht kurz Auskunft geben kann, wo die Arbeiten stehen.

M. David Neuhaus. M. le Président, Mesdames et Messieurs, la Commission s'est réunie pas plus tard que jeudi soir, en séance ordinaire. C'était, sauf erreur, la cinquième séance. Je ne sais pas par cœur. La Commission se réunit régulièrement et travaille vraiment maintenant sur le fonds. J'ai été invité lors de la dernière séance. Je peux vous dire que le travail est bien avancé.

Le premier objectif du Conseil exécutif était une première lecture en mars. Force est de constater que le travail est complexe et, pour reprendre des termes que j'ai entendu souvent dans cette Assemblée, hâte-toi lentement. Je crois que c'est de mise pour ce Règlement qui doit être extrêmement précis, plus simple et facilement applicable au niveau des paroisses.

Herr Mario Amacker. Möglicherweise wäre es halt eine Option, dass man die Revision in Teilschritten macht, dass man zumindest die Erleichterung für die Wahl der Pfarreiräte vorziehen würde. Aber das werdet ihr in der Kommission weiterbearbeiten und dann wahrscheinlich im Juni kommentieren.

Der zweite Punkt betrifft wahrscheinlich auch zum Teil dich David. Es geht um die neue Version der Kirchenkartei. Und zwar haben wir vor Kurzem eine Kommunikation erhalten, auf Basis der kantonalen Datenschutzbehörde, die entschieden hat, dass eben diverse personenbezogene Attribute künftig nicht mehr geliefert werden. Ein paar Beispiele sind da die eindeutige Personennummer, der Rufname, die Gebäudenummer und Wohnungsnummer, Haushalt-Id, Gemeindenummer, Zuzugs- und Wegzugsort, Umzugsdatum, Heimatort, Sterbeort, Daten der Eltern, Nationalität und noch ein paar andere, also eine gravierende Änderung. Wir haben das im Administrationsrat besprochen. Für kleine Pfarreien hat das folgende Konsequenzen: also zuerst eine automatische Gemeindezuordnung innerhalb der Pfarreien ist nicht mehr möglich; ohne Haushalts-Id können Personenzugehörigkeiten innerhalb eines Haushalts nicht mehr vollständig und automatisch aufgebaut werden.

Also ein Beispiel dazu. Es wird ein Kind neu geboren, wird hoffentlich getauft, kommt in unsere Kirchenkartei als solches, ohne zu wissen, was sind die Eltern? Normalerweise in dem Fall, ein Kind gleich ein Pfarrblatt. Das Kind bekommt ein Pfarrblatt zugeschickt. Das macht absolut keinen Sinn. Was unsere Sekretärin machen muss, sie muss die entsprechende Information via Gemeinde, via FriPers nachholen. Wer sind die Eltern, wo gehört das dazu, trägt man nach in der Kartei.

Dann gibt es keine Zuzugs- und Wegzugsinformationen mehr. Also eine automatische Umzugsinformation ist nicht mehr möglich. Die gleiche Konsequenz bei der Verteilung der Pfarrblätter. Man schickt Pfarrblätter dorthin, wo niemand mehr ist, kommt zurück, ist einfach eine Verschwendung von Material und Geld.

Erstellung von Briefanreden, gesteuert über die Korrespondenzsprache ist nicht mehr umsetzbar. Das hat unter anderem die Konsequenz, dass Leute, die vorher mit «Anton» angesprochen wurden z.B., aber im Pass steht «Hans Anton» werden plötzlich als «Hans Anton» angesprochen. Dort wo mehrere Vornamen registriert sind, werden die Leute mit allen Vornamen angesprochen oder möglicherweise mit dem zweiten Vornamen, den man eigentlich nicht benutzt. Also man muss dann diese Kriterien wieder von Hand korrigieren. Bei uns im Pfarreirat hatten wir den Fall, dort hat die Frau ein Pfarrblatt bekommen und der Mann auch. Also es gibt Doppelspurigkeit, die dort entstehen.

Also letztendlich in der Konsequenz heisst das, dass unsere Sekretärin jede Woche 4 Mehrstunden pro Woche macht. Das sind auf Ihr Pensum 10% mehr Arbeit. Finanziell hat das Konsequenzen und Geld, das an anderen Orten fehlt, auch beim Bischoff, das weiss ich jetzt nicht. Das ist Geld, über das man nicht verfügt. Das sind Pfarrblätter die unnötig geschickt werden, die landen dann einfach im besten Fall im Papier, im schlechtesten Fall im Abfall. Also das ist eine Verschwendung.

Drittens, das wissen wir noch nicht was da passiert, bei einem Update der Kirchenkartei, ob das dann wieder alles überschrieben wird oder nicht. Sonst führt es dazu, dass man eine parallele Kartei führt, eine schwarze Kartei und das soll also jetzt wirklich nicht der Zweck sein, wieder eine parallele Kartei aufbauen.

Und viertens, unsere Sekretärin telefoniert mit der Gemeinde, Kanzlei und holt sich die Informationen, die wir nicht haben dort. Das ist doch der Datenschutz ad absurdum geführt, wenn sie die Information bei der Gemeinde holen muss.

Ich weiss nicht, wie das in den frankophonen Regionen aussieht, ob sie die gleichen Probleme haben?

Ehrlich gesagt, und auch eine Bitte an den Exekutivrat, das braucht eine Revision. Das braucht ein Widererwägungsgesuch an den kantonalen Datenschutzbeauftragten. Es muss vielleicht nicht wieder die ganze Liste dort sein, aber es braucht dort eine dringende Revision, damit wir nicht Ressourcen verschwenden, die eigentlich besser genutzt werden können. Dankeschön.

M. David Neuhaus. M. le Président, cher Mario, merci pour ces remarques. Je peux répondre à ta dernière question. Les problèmes sont pareils du côté francophone. Au mois de janvier, j'ai envoyé un e-mail à toutes les paroisses pour leur dire que la nouvelle mise à jour de KiKartei a enfin été faite avec les dispositions qui ont été données par l'État.

Dans cet e-mail, j'ai expressément demandé aux paroisses de me faire ce genre de retours comme tu viens de le faire. J'en ai reçu beaucoup, et maintenant, j'ai à peu près un mois et demi d'e-mails et j'ai déjà commencé, comme préposé cantonal aux registres, à les condenser dans un même document de manière à pouvoir les transmettre aussi à KW-Software AG qui héberge KiKartei.

KW-Software ne touche pas aux données. Elle intègre les données qu'elle reçoit de Fri-Pers. La base du problème c'est plutôt la source des données. C'est là qu'il y a quelque chose à faire.

Le Conseil exécutif et moi-même ne sommes pas autorisés à faire des modifications de notre propre initiative. On va faire ces retours à KW-Software. Certains points pourront être réglés de suite, mais le problème principal est cette décision qui a été rendue. Ça découle d'une décision du tribunal fédéral qui avait estimé qu'avec ces attributs-là, l'église réformée pouvait remplir ses missions et pouvait identifier unanimes les personnes. Grosso modo c'est ça la décision. L'État a interprété, si c'est valable pour les réformés, c'est valable pour les catholiques. Force est de constater que ce n'est pas vraiment le cas.

Donc il y a aussi un travail, et c'est un deuxième volet de ce dossier, toutes ces conséquences n'étaient pas vraiment prévisibles à ce moment-là. Il a fallu le vivre et malheureusement c'est vous, plus que moi, qui l'avez vécu. Nous allons à présent faire un retour à l'État via le Conseil exécutif pour dire que cette décision pose de réels problèmes aux paroisses pour effectuer leurs tâches, pour pouvoir identifier unanimes les catholiques et les contribuables.

Donc un volet technique où on peut jouer un peu sur les petits détails, et un autre qui ira directement vers l'État et les décideurs qui ont pris cette décision.

Continuez svp. à envoyer tous ces problèmes que vous rencontrez avec KiKartei et la mise à jour des données. Nous sommes en train de constituer ces dossiers pour aller le plus vite possible. C'est une priorité pour moi en tant que préposé cantonal.

M. le Président. Merci beaucoup David. On mesure aussi les paradoxes. On veut renforcer la protection des données, mais on oblige les usagers à contourner cette même protection des données pour faire correctement leur travail, ce qui n'est évidemment pas le but.

Vielen Dank für diese Fragen und Antworten. Gibt es weitere Wortmeldungen? Ich sehe keine Hand.

b) Remerciements.

b) Dankesworte.

M. le Président. In diesem Sinne danke ich allen für die Teilnahme, für das Engagement, die Anwesenheit und wünsche allen einen schönen Sonntag und eine frohe Osterzeit.

Merci beaucoup et bon dimanche.

Fin de la séance à 11.09 heures.

Ende der Sitzung, um 11.09 Uhr.

Le Président / Der Präsident:

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Bernhard Altermatt

Johanna Fasel

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

Approuvé par l'Assemblée du 13.06.2026 / Genehmigt durch die Versammlung am 13.06.2026